

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 822

présenté par

M. Poisson, M. Straumann, M. Cinieri, M. Foulon, M. Tian, M. Fromion, M. Vitel,  
Mme Louwagie, Mme Schmid, M. Albarello, M. Le Mèner, M. Salen, Mme Le Callennec,  
M. Gosselin, M. Solère, Mme Grosskost et M. Censi

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer l'alinéa 34.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa prévoit la création de 60 000 emplois dans l'enseignement sur la durée de la législature.

Compte tenu de l'État des finances publiques d'une part et du nombre considérable de fonctionnaires de l'Education nationale qui ne sont pas dans les classes d'autre part, ces créations de postes n'ont pas lieu d'être. De plus, à un moment où de nombreux postes aux concours d'enseignement ne sont pas pourvus, la priorité est de donner une meilleure place dans la société aux enseignants, plutôt que de continuer sur la voie du « toujours plus de moyens ».